

Champagne Ardenne-Wallonie



Un territoire de coopération institutionnelle renforcée - Champagne-Ardenne/Wallonie, au cœur d'un programme Européen au territoire plus vaste

Chiffres clés

- ✓ 144 km de frontières concentrées sur le département des Ardennes
- ✓ Population : 4 950 000 habitants
- ✓ Superficie : 42 400 km²

Un peu d'histoire

- ✓ La Champagne-Ardenne et la Wallonie collaborent depuis 1991 au sein des générations successives du programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen
- ✓ Le territoire des 2 régions étant différent de celui couvert par le programme et certains secteurs peu ou mal couverts par les priorités de celui-ci, un protocole de collaboration entre le gouvernement Wallon et l'ex région Champagne Ardenne a été signé en marge d'INTERREG le 6 février 2001
- ✓ Il a été assorti le 20 mars 2012 d'une déclaration d'intention de coopération renforcée venue le préciser et le réactualiser
- ✓ Cette coopération « d'intention » se réalise sans budget propre. Sa concrétisation repose essentiellement sur les projets déposés dans le cadre du programme de coopération INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen

Les domaines de coopération

- ✓ Compétitivité et internationalisation des PME, innovation, enseignement supérieur et recherche
- ✓ Formation, emploi et mobilité des travailleurs
- ✓ Santé, vie quotidienne et services aux habitants, habitat
- ✓ Tourisme
- ✓ Infrastructures et transports

Les instances et structures de coopération

- ✓ Chaque domaine de coopération fait l'objet d'un groupe de travail transrégional dédié, espace de rencontre, de concertation et de construction conjointe de projets
- ✓ Un comité plénier réunit les instances politiques pour valider les activités des groupes de travail et fixer les objectifs à atteindre.

Quelques exemples de coopération

- ✓ Un accord de réciprocité en matière de formation professionnelle a permis d'organiser des stages et d'obtenir des cofinancements INTERREG (332 stagiaires formés) (actualisation des compétences des professionnels du secteur du bois en matière de normes, réglementations et innovations technologiques)
- ✓ Organisation de rencontres d'affaires entre PME sur des thématiques ciblées (mécanique et sous-traitance industrielle, construction durable...)
- ✓ Création d'un code de marque Ardenne
- ✓ Mise en place d'une ZOAST (zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers)
- ✓ 24 projets de territoire sur interreg IV pour un montant total de 38 millions d'euros